

Une flotte vieillissante pour les patrons pêcheurs de la prud'homie

Les patrons pêcheurs ajacciens doivent se contenter d'une flotte vieillissante. "Un beau bateau, pour bien naviguer, coûte entre 40 000 et 50 000 euros. À cela, il faut ajouter le prix du matériel de pêche", estime Xavier d'Orazio. Les pêcheurs qui peuvent investir une telle somme restent très rares. "Dans la majorité des cas, les jeunes qui s'installent achètent un bateau ancien ou bien utilisent une embarcation familiale qui a 40, 50 ans. Les bateaux en bois sont nombreux dans le port", poursuit-il. On navigue à petite vitesse, dans des conditions rudimentaires et, du même coup, la zone de pêche se restreint entre les Sanguinaires, Capo di Muro et la Castagna. "Un bateau plus rapide permettrait d'aller plus loin et d'explorer de nouveaux sites de pêche, y compris dans le golfe. Ce qui, bien entendu, aurait

un effet positif sur la ressource. Pour l'heure, la puissance motrice de nos unités ne permet pas de rester deux jours en mer", explique-t-il.

Les patrons pêcheurs sont le plus souvent seuls maîtres à bord, par la force des choses, "parce que nous n'avons plus les moyens financiers d'embarquer un marin". L'augmentation du coût du carburant, en dépit de taxes inférieures à la moyenne dans l'île, entre en ligne en compte. "Nous exposons ce problème à chaque préfet dès son arrivée. Et, à chaque fois, on nous répond qu'une grande enquête sera lancée. Nous attendons toujours", regrettent les pêcheurs. Pas d'avancée non plus sur le sujet du côté de la Collectivité de Corse.

L'heure est aussi au durcissement de la réglementation nationale et européenne en matière de

sécurité et de formation professionnelle. La législation s'applique de manière uniforme, que l'on "exploite un petit pointu dans le golfe d'Ajaccio ou un chalutier en Bretagne". Les incidences économiques, en revanche, sont différentes dans un cas et dans l'autre. La difficulté vient aussi de la lourdeur des démarches administratives à l'échelon européen. "Constituer un dossier devient vite très compliqué".

La solidarité entre gens de mer demeure néanmoins une réalité forte. "Lors des deux tempêtes Adrian et Fabien, des pêcheurs ont subi des dégâts, deux ont perdu leur bateau. Nous avons organisé une collecte de fonds qui a bien fonctionné", note avec satisfaction Xavier d'Orazio. La prud'homie d'Ajaccio compte 80 bateaux.



La prud'homie d'Ajaccio compte actuellement 80 bateaux, les embarcations familiales de 40 ou 50 ans d'âge, en bois, demeurant nombreuses dans le port.

V.E.